







Cadre de leadership

Partie 2 : Pratiques et procédures du système

Domaine 1 : Amélioration des écoles et du district

Engagement dont le conseil scolaire fait preuve envers l'amélioration du rendement des élèves et la réduction des écarts de ce rendement, le traitement éthique des personnes et la responsabilisation du personnel à l'échelle du district afin de développer les capacités du système.




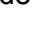
Indicateurs

-  Le conseil scolaire soutient l'établissement d'une vision et d'une mission communes pour l'école de langue française en accord avec la Politique d'aménagement linguistique (PAL) de l'Ontario.
-  Tous les membres du système scolaire (conseillères et conseillers scolaires, gestionnaires, personnel, élèves, membres des conseils d'école) collaborent pour assumer la responsabilité de l'apprentissage de tous les élèves.
-  Le conseil scolaire reconnaît l'importance des communautés d'apprentissage professionnelles et des communautés de pratiques pour soutenir l'amélioration du rendement des écoles, en accord avec la PAL.
-  Le conseil scolaire soutient le développement de la capacité en leadership comme moyen d'améliorer le rendement des élèves.
-  Le conseil scolaire fait preuve d'une culture favorable à l'innovation au niveau de l'école en accord avec la vision commune du conseil.
-  Le conseil scolaire offre des ressources financières pour soutenir la planification de l'amélioration du rendement des écoles.

Domaine 2 : Promotion d'une culture axée sur le professionnalisme

Procédures appliquées par le conseil scolaire pour garantir des relations de travail constructives avec ses gestionnaires des écoles, pour que les directions et directions adjointes se sentent respectées et soient perçues en tant que leaders dans le système, et que leur point de vue soit sollicité et pris en compte.




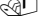
Indicateurs


-  Le conseil scolaire s'est doté de politiques et procédures qui stimulent des relations de travail constructives.
-  Le conseil scolaire soutient l'établissement d'un climat de travail constructif et solidaire dans les écoles.
-  Le conseil scolaire reconnaît l'excellence à chaque niveau de l'organisation.
-  Des structures flexibles à tous les niveaux de l'organisation diffusent une culture de respect.

Domaine 3 : Perfectionnement en leadership

Démarches et activités mises en place par le conseil scolaire pour offrir aux directions et aux directions adjointes la formation et les occasions nécessaires pour développer leur capacité à être des leaders pédagogiques visionnaires et des gestionnaires d'une culture de changement au sein de leur école.

Indicateurs






-  Le modèle de perfectionnement en leadership du conseil scolaire repose sur une définition et une interprétation communes de la notion de leadership efficace découlant des meilleures pratiques reconnues en la matière.
-  Le plan de perfectionnement en leadership, fondé sur les meilleures pratiques établies et réussies en la matière, est institutionnalisé et communiqué à tout le personnel.
-  Les procédés liés au perfectionnement en leadership reflètent les interprétations contemporaines du leadership et du perfectionnement professionnel.
-  Le plan du conseil scolaire en matière de leadership est évalué régulièrement.

 Le perfectionnement en leadership est axé sur la PAL pour les écoles de langue française en Ontario.

Domaine 4 : Structures administratives

Procédures appliquées par le conseil scolaire et structures administratives en place afin de rationaliser et de filtrer les demandes internes et externes (courrier, courriel et demandes de renseignements), ainsi que pour offrir du soutien à partir du bureau principal, au niveau des ressources technologiques notamment, afin de réduire le fardeau administratif des directions et des directions adjointes.



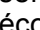

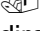
Indicateurs

-  Le conseil scolaire a un mécanisme en place pour coordonner les obligations imposées aux écoles et pour filtrer les demandes externes qui leur sont adressées.
-  Le conseil scolaire soutient les directions et les directions adjointes dans la mise en œuvre des politiques et des procédures.
-  Le conseil scolaire fournit du soutien technique pour l'utilisation de la technologie dans les écoles et la prise de décision fondée sur des données.
-  Le conseil scolaire s'est doté de voies de communication claires pour faciliter une variété de fonctions des directions et des directions adjointes.
-  Le conseil scolaire fournit des ressources humaines pour appuyer les directions et les directions adjointes dans leur rôle de leaders pédagogiques.

Domaine 5 : Appuis aux parents et à la communauté

Procédures en place au sein du conseil scolaire pour aider et inciter les écoles à faire participer les parents et la communauté aux activités et à la vie de l'école.






Indicateurs

-  Le conseil scolaire offre de la formation pour les présidents et présidentes de conseils d'école.
-  Le conseil scolaire a établi avec les organismes communautaires (santé publique, services municipaux, police communautaire, etc.) des protocoles pour la liaison avec les écoles.
-  Le conseil scolaire offre de l'expertise pour communiquer avec le public (lettres aux parents, communiqués sur des événements ou des situations d'urgence).
-  Des protocoles de communications sont en place entre le conseil scolaire et les directions et directions adjointes sur les préoccupations et les plaintes de parents.
-  Le conseil scolaire soutient le recours à des bénévoles dans les écoles.

Domaine 6 : Planification de la relève (incluant le recrutement) pour développer la capacité en leadership, et retenir et appuyer des leaders efficaces

Procédures en place au conseil scolaire pour que des candidats et candidates de haut calibre soient prêts et disposés à assumer des rôles de leadership scolaire et pour qu'une attention toute particulière soit accordée à tous les aspects de la transition lors d'une relève.

Indicateurs

-  Le conseil scolaire a des pratiques inclusives d'identification et de recrutement bien établies et clairement communiquées.
-  Le conseil scolaire offre des activités de formation et de perfectionnement aux leaders potentiels.
-  Le conseil scolaire a recours à des méthodes de sélection systématiques, transparentes et inclusives.
-  Des appuis sont en place pour les gestionnaires nouvellement nommés.
-  Les processus du conseil scolaire pour le transfert et l'affectation des directions et directions adjointes comportent des appuis pour en assurer la réussite.